

Des projets deviennent réalité

Une plateforme de répit pour les familles des personnes avec autisme

Nous, familles de personnes avec autisme, avons tous connu des moments d'épuisement à cause de l'accompagnement de notre cher(e) petit(e) autiste. Nous avons tous rêvé à un moment ou à un autre de pouvoir le (ou la) confier à une personne de confiance pour souffler, ou faire une activité ou une course pour soi, pour sortir, pour faire quelque chose avec les frères et sœurs, etc...

Une plateforme de répit vient d'être créée pour répondre à ce besoin. Elle est portée par Le RSVA, Réseau de Services pour une Vie Autonome¹ avec la collaboration d'Autisme Basse Normandie.

Elle proposera **à partir de janvier 2018** aux familles de personnes autistes (**adultes ou enfants**) des trois départements, **Calvados, Manche et Orne** de répondre en particulier aux besoins suivants :

- Pouvoir avoir des loisirs, faire des activités pour soi-même ou pour la fratrie, participer à la vie associative, avoir des rencontres avec des amis, sortir ...
 - o Besoin sur une demi-journée (2 ou 3 heures)
 - o Sur une journée,
 - o Besoin de soirée (3 à 5h)
 - o Besoin de week-end (du samedi matin au dimanche soir)
- Accompagnement de la personne autiste à une activité culturelle ou de loisirs, laissant du temps libre à l'aidant
- Accompagnement de sorties familiales afin que la personne autiste n'envahisse pas tout l'espace et que la famille se retrouve
- Occasionnellement, accompagnement du retour de l'école ou de l'établissement lorsqu'une obligation professionnelle empêche l'organisation habituelle de cet acte ; même chose pour l'accompagnement de la personne autiste à des soins²
- Besoin en cas d'urgence (maladie de l'aidant par exemple)

En complément du besoin d'intervention à domicile, le répit des aidants peut prendre la forme de proposition de séjour pour la personne autiste correspondant ses besoins ; il s'agira selon le cas de séjours de vacances ou de loisirs adaptés, ou de séjour en établissement médico-social.

Comment la plateforme va s'y prendre ?

La demande de répit sera discutée entre la famille et la psychologue de la plateforme de répit pour bien appréhender les habitudes de la personne autiste, les activités qu'elle fait habituellement avec la famille, ses moyens de communication, et toutes les informations nécessaires pour faire un projet d'intervention de répit ;

La plateforme va contractualiser avec des services d'aides à domicile capables d'être en proximité partout dans la région. Une charte qualité fera partie de la convention pour que l'intervenant à domicile puisse rencontrer la famille avant l'intervention, que, si l'intervention est régulière, ce soit toujours la même personne (ou deux au maximum), etc., afin que les interventions se passent dans un climat de confiance.

La plateforme va organiser la formation des intervenants, sur l'autisme. Elle va organiser une analyse de la pratique avec les intervenants.

Les missions de la plateforme

- L'organisation de temps de répit (voir plus haut)
- L'organisation de temps d'échanges entre aidants
- L'écoute et le soutien des aidants dans le but d'éviter l'épuisement

¹ Le site du RSVA : <http://www.rsva.fr>

² La plateforme de répit ne peut être que subsidiaire par rapport à des actions pouvant être financées par des aides de droit commun : par exemple, la présence d'une tierce personne pour permettre à l'aidant de ne pas diminuer son temps de travail est du ressort de la PCH ou du complément d'AAEH.